



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/60
14 October 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-sixième réunion
Doha, 8-12 novembre 2008

CONCILIATION DES COMPTES DES ANNEES 2006 ET 2007

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

1. Ce document contient quatre sections : Section I : Renseignements généraux; Section II : Conciliation des revenus déclarés dans les comptes de 2007 avec les données financières du rapport périodique des agences d'exécution et l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat du Fonds; Section III : Dépenses déclarées dans les comptes et dans le rapport périodique; et Section IV: Recommandations.

Section I : Renseignements généraux

2. Suite à la 38^e réunion et à la soumission des comptes du Fonds pour 2001, le Comité exécutif a demandé qu'une conciliation complète des comptes, de même que les rapports périodiques et financiers soient préparés pour la dernière réunion de chaque année (décision 38/9 (d)). Toutes les agences d'exécution ont soumis leurs derniers états financiers pour la période se terminant en décembre 2007 au Trésorier. Le Secrétariat, de concert avec les agences d'exécution, de même que le Trésorier ont donc effectué cet exercice chaque année et ils ont déclaré les résultats annuellement lors de la dernière réunion de l'année.

3. La conciliation des comptes de l'exercice de 2006 a été présentée lors de la 53^e réunion du Comité exécutif en novembre 2007 et on a conclu que la conciliation des comptes de 2006 aurait été achevée, à l'exception du PNUE, qui devait réviser ses registres des projets approuvés afin d'expliquer un écart de 6 060 \$US comparativement à l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat. Le PNUE doit aussi expliquer un écart de 105 494 \$US inscrit dans ses états financiers, mais non dans son rapport périodique. Ce document mentionnait aussi que la Banque nationale devait fournir une explication pour des revenus excédents de 303 \$US afin que le Trésorier déduise ce montant des transferts à venir.

4. Ce document présente la conciliation des comptes de l'exercice de 2007 et traite aussi des questions en suspens de la conciliation de l'exercice de 2006.

Section II : Conciliation des revenus déclarés dans les comptes de 2007 avec les données financières du rapport périodique des agences d'exécution et l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat du Fonds

5. Des ajustements sont proposés, en consultation avec les agences d'exécution et le Trésorier sous réserve de la décision du Comité exécutif et qui seront en vigueur dans les comptes 2008 du PNUE/ONUN.

Données du rapport périodique et l'inventaire des projets approuvés

6. Comme indiqué dans le Tableau 1, les données du rapport périodique des agences d'exécution sont harmonisées avec celle de l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat. Étant donné que l'inventaire maintenu par le Secrétariat est la source d'approbation finale des agences d'exécution, on suggère que le montant approuvé de 2 123 581 930 \$US, conformément à l'inventaire, soit utilisé aux fins de la conciliation des comptes de l'exercice 2007.

Tableau 1

**COMPARAISON ENTRE LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET L'INVENTAIRE DES PROJETS
APPROUVÉS (\$US)**

Agence	Rapport périodique 2007 - Financement total approuvé, y compris les coûts d'appui	Inventaire - Financement total approuvé, y compris les coûts d'appui	Écart
PNUD	537 059 608	537 059 598	10
PNUE	138 817 124	138 817 130	-6
ONUDI	498 449 592	498 449 598	-6
Banque mondiale	949 255 606	949 255 611	-5
<i>Total</i>	2 123 581 930	2 123 581 937	-7

7. Le Tableau 1 indique un écart de 6 \$US entre les registres des projets approuvés du PNUE et l'inventaire du Secrétariat. La décision 53/42(b), concernant la demande d'examen par le PNUE des chiffres de l'inventaire des projets approuvés comparativement aux rapports de progrès afin d'apporter les corrections selon les approbations inscrites dans les rapports du Comité exécutif, a donc été résolue par le PNUE étant donnée que le PNUE a été en mesure de résoudre l'écart de 6 060 \$US reflété dans la conciliation de l'exercice de 2006.

8. Le Tableau 1 indique un écart de (7 \$US) entre l'inventaire et les approbations déclarées dans les rapports périodiques des agences, desquels 10 \$US ont été affectés au PNUE. Lorsque l'écart est supérieur à 5 \$US, on recommande que les agences harmonisent leurs chiffres avec l'inventaire maintenu par le Secrétariat.

Approbations nettes des rapports périodiques et comptes des revenus de 2007 des agences d'exécution

9. Les fonds nets approuvés dans le rapport périodique et le revenu des comptes de 2007 du Fonds couvrent la même période. Cependant, comme indiqué dans le Tableau 2, il y a des écarts entre les deux rapports.

Tableau 2

**ÉCARTS ENTRE LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES COMPTES DE 2007 DU
FONDS-FINANCEMENT APPROUVÉ ET REVENUS (\$US)**

(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)-(2)	(6) = (4)-(2)
Agence	Rapport périodique 2007 - Financement total approuvé, y compris les coûts d'appui	Revenu global des comptes de 2007 pour le Fonds (provisoire tel que déclaré par le Trésorier)	Revenu global des comptes de 2007 du Fonds (selon les derniers états financiers)	Écart entre les comptes provisoires et le rapport périodique	Écart entre les comptes finaux et le rapport périodique
PNUD	537 059 608	537 059 605	538 380 277	-3	1 320 670
PNUE	138 817 124	139 044 284	139 044 036	227 160	226 912
ONUDI	498 449 592	499 083 178	499 083 168	633 586	633 576
Banque mondiale	949 255 606	955 296 497	955 296 504	6 040 891	6 040 898
Total	2 123 581 930	2 130 483 564	2 131 803 985	6 901 634	8 222 056

Remarque : Un nombre positif dans la dernière colonne signifie un revenu supérieur déclaré dans les comptes de l'agence comparativement à celui inscrit dans le rapport périodique. Un nombre négatif signifie qu'un revenu inférieur a été déclaré dans les comptes de l'agence comparativement à celui inscrit dans le rapport périodique.

10. Le Tableau 3 explique l'écart entre les rapports périodiques et le revenu global des agences dans les comptes finaux de 2007 inscrits dans le Tableau 2. Le Tableau 3 indique que toutes les agences ont pu concilier leurs revenus de 2007 avec les montants approuvés selon l'inventaire à l'exception de la Banque mondiale qui affiche un manque à gagner de 2 686 741 \$US et du PNUE qui affiche un surplus de 45 161 \$US.

Tableau 3

**JUSTIFICATION DES ÉCARTS ENTRE LES APPROBATIONS NETTES DANS LES
RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LE REVENU INSCRIT DANS LES COMPTES FINAUX
DE 2007 DU FONDS (\$US)**

	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1. Écart entre les comptes vérifiés de l'agence et le rapport périodique	1 320 670	226 912	633 576	6 040 898
2. Intérêts accumulés entre oct. et déc. 2007 déduits par le Trésorier en 2008	-1 320 670	-187 233	-632 801	-1 838 022
3. Revenus divers à enregistrer par le Trésorier en 2008			-776	
4. Taux de change sur les paiements de 2007		5 482		
5. Projet de refroidisseurs en Thaïlande (THA/REF/26/INV/104)				-1 353 124
6. Revenus d'investissement - ajustements				-8
7. Transfert des halons du Chili (CHI/HAL/42/TAS/156)				64 500
8. Bilatéral de Suède (THA/HAL/29/TAS/120)				-225 985
9. Bilatéral des É.-U. (China APP-CPR/PRO/44/INV/425)				-5 375 000
10. Écart de conciliation	0	45 161	-1	-2 686 741

11. La rangée 1 indique un écart entre les revenus dans les rapports vérifiés de l'agence et les montants approuvés dans les rapports périodiques. Comme indiqué dans le Tableau 3, toutes les agences ont été en mesure de concilier les revenus de 2007 avec les montants approuvés selon l'inventaire à l'exception de la Banque mondiale qui affiche un manque à gagner de 2 686 741 \$US et le PNUE qui affiche un surplus de 45 161 \$US.

12. Le PNUD a expliqué que l'écart de 1 320 670 \$US entre le rapport périodique de 2007 et ses états financiers de 2007, montré à la rangée 2, correspond à l'écart entre les revenus d'intérêts entre les états financiers provisoires et les états financiers finaux de 2007, montant qui sera déduit par le Trésorier de la 56^e réunion ou des transferts de fonds à venir pour le PNUD. Le Trésorier a confirmé que le montant sera déclaré dans les comptes de 2008 du PNUE en tant qu'ajustement des années précédentes.

13. La rangée 1 indique aussi que les comptes finaux de 2007 du PNUE reflètent des revenus supplémentaires de 226 912 \$US dans ses états financiers finaux par rapport à son rapport périodique. De ce montant, 187 233 \$US correspondent aux intérêts accumulés qui n'étaient pas inscrits dans le rapport périodique. Ce montant se répercutera dans les comptes de 2008 du Fonds par le Trésorier. Le montant de

5 482 \$US de la rangée 4 correspond à une perte causée par le taux de change et le montant de 45 161 \$US de la rangée 10 correspond à un revenu plus élevé que celui paraissant dans les comptes du PNUE. Ce montant sera examiné de concert avec le Trésorier et représente un élément de conciliation en suspens qui nécessite une enquête plus approfondie.

14. En ce qui a trait à l'ONUDI, comme indiqué à la rangée 1, l'écart total entre les approbations nettes des rapports périodiques et les revenus des comptes finaux de 2007 du Fonds pour les montants de l'ONUDI s'élevait à 633 576 \$US. Ce montant est composé de 632 801 \$US de la rangée 2 concernant les intérêts accumulés supplémentaires du quatrième trimestre de 2007 et déclarés dans les états financiers provisoires de l'ONUDI, mais dont le Trésorier n'a pas tenu compte en 2007. Ce montant se répercutera dans les ajustements de 2007 dans les comptes du Trésorier pour 2008. Des revenus divers de 776 \$US pour l'ONUDI ont aussi été déclarés dans ses états financiers finaux et ils se répercuteront dans les comptes du Trésorier de 2008.

15. La rangée 1 indique un écart de 6 040 898 \$US entre les approbations nettes dans les rapports périodiques et les revenus inscrits dans les comptes finaux de 2007 du Fonds de la Banque mondiale. De ce montant, 1 838 022 \$US correspondent aux gains en intérêts lors du quatrième trimestre d'octobre à décembre 2007, qui ont été déclarés dans les approbations de la 54^e réunion en mars 2008.

16. Le remboursement de 1 353 124 \$US fait en 2007 à titre de remboursement du prêt à des conditions de faveur octroyé pour le Projet de refroidisseurs en Thaïlande est indiqué à la rangée 5 du Tableau 3. Ce montant a été déduit des revenus de la Banque mondiale par le Trésorier en 2008 et il représente un remboursement de prêt sur le solde du Projet (1 198 947 \$US), comme indiqué dans la décision 55/2(ii) et le gain sur les taux de change (154 177 \$US) qui lui est associé. Les deux montants ont été déduits par le Trésorier des approbations de la 54^e réunion en mai 2008. L'ajustement a donc été fait et ne nécessite pas d'autre mesure.

17. Des revenus d'investissements de 8 \$US ont été déterminés comme écart de conciliation par la Banque mondiale. La Banque mondiale a gagné ce petit montant de revenus d'investissement en juin 2007 mais il a été exclu du rapport trimestriel des revenus d'investissement. Il avait donc un écart total de 8 \$US dans les gains en intérêts déclarés en 2007 et début 2008.

18. La Banque mondiale a aussi déterminé un montant de 64 500 \$US dans la rangée 7 concernant l'ajustement qui se rapporte au Projet de soutien technique pour les halons au Chili (CHI/HAL/42/TAS/156) et qui a été transféré au PNUD, de même que les coûts d'appui. Cependant, les fonds ont été déduits à deux reprises suite à la décision 51/10 (b) dans le plan d'affaires de la Banque mondiale et suite à la décision 52/2 (b) et (c) sur les soldes.

19. En dernier lieu, comme illustré à la rangée 10, il y a un écart de conciliation de 2 686 741 \$US pour la Banque mondiale, en attente d'explication de la part de la Banque mondiale. La Banque a expliqué que l'écart de 2 686 741 \$US est probablement attribuable à des gains accumulés de 2 046 819 \$US sur les taux de change provenant du dernier billet à ordre assigné à la Banque et qui a été ajusté en 2006 afin de s'harmoniser avec les approbations accordées à la 48^e réunion et des revenus d'intérêts de 640 224 \$US qui n'ont pas été déclarés avant le début de l'année 2007 et qui ont été ajustés par le Trésorier afin de s'harmoniser avec les approbations accordées à la 51^e réunion. Ces montants apparaissent comme des manques à gagner dans les comptes de la Banque et nécessitent un examen supplémentaire. Le montant de 2 686 741 \$US comprend aussi un montant excédentaire de 303 \$US que la Banque mondiale a reçu et inscrit dans la conciliation de 2006 pour laquelle on a demandé à la Banque mondiale de fournir une explication d'ici la décision 53/42. La Banque mondiale enquête toujours sur ce montant de 303 \$US, mais propose qu'il soit déduit par le Trésorier s'il ne peut être déterminé avant la réunion du Comité

exécutif. La Banque nationale a indiqué qu'elle était prête à fournir un compte rendu lors de la réunion du Comité exécutif concernant cet élément de conciliation.

Éléments de conciliation en cours :

20. La Banque mondiale a déclaré le même élément de conciliation en cours au montant de 5 375 000 \$US comme contribution bilatérale faite par les États-Unis d'Amérique en 2006 au Projet d'élimination accélérée de la production É.-U. - Chine mis en œuvre par la Banque mondiale. Ce montant a été approuvé à la 47^e réunion du Comité exécutif. Ce montant est un élément de conciliation parce que la Banque mondiale l'a inclus dans ses revenus dans ses comptes de 2006 alors qu'il n'est pas compris dans la liste des projets approuvés du Secrétariat pour la Banque mondiale à cause de son statut de contribution bilatérale.

21. La Banque a aussi déclaré la même somme de 225 985 \$US, qui était un élément de conciliation compris dans des rapprochements annuels de comptes précédents. Il s'agit d'une contribution bilatérale suédoise approuvée à la 29^e réunion du Comité exécutif et elle a été traitée de façon similaire à la contribution bilatérale reçue des États-Unis décrite ci-haut. En conséquence, les montants demeureront des éléments de réconciliation en cours parce qu'ils ne peuvent être traités comme des revenus normaux du Fonds multilatéral dans le rapport périodique de la Banque.

Section III : Dépenses déclarées dans les comptes et le rapport périodique

22. Le Tableau 4 établit les écarts entre les dépenses cumulatives déclarées provisoirement au Trésorier dans les comptes de 2007 du Fonds et le total des fonds décaissés et des fonds engagés tels que déclarés au Secrétariat du Fonds dans les rapports périodiques annuels des agences d'exécution pour la période allant de 1991 à 2007.

Tableau 4
DÉPENSES (\$US)

RAPPORT PÉRIODIQUE					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Fonds décaissés, y compris les coûts d'appui	Fonds engagés, y compris les coûts d'appui	Total des dépenses cumulatives {(2)+(3)}	Total des dépenses cumulatives déclarées au Trésorier*	{(4)-(5)} (Voir la Remarque)
PNUD	455 237 872	2 103 647	457 341 519	451 462 678	5 878 841
PNUE	109 294 790	7 371 482	116 666 272	117 335 219	-668 947
ONUDI	425 658 144	27 644 771	453 302 915	453 366 787	-63 872
Banque mondiale	855 552 769	91 543 674	947 096 443	862 924 424	84 172 019

Remarque : Un nombre positif dans la dernière colonne signifie qu'une dépense plus élevée que celle inscrite dans les comptes du fonds a été déclarée dans le rapport périodique. Un nombre négatif signifie qu'une dépense moindre que celle inscrite dans les comptes a été déclarée dans le rapport périodique.

* Selon les registres du Trésorier déclarés dans les comptes provisoires.

23. Le Tableau 5 résume les écarts dans les dépenses déclarées dans le rapport périodique de l'agence et les comptes du Fonds.

Tableau 5

JUSTIFICATION DES ÉCARTS DANS LES DÉPENSES DÉCLARÉES DANS LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES COMPTES DES FONDS (\$US)

	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1. Écart entre les comptes finaux et le rapport périodique de l'agence	5 878 841	-668 947	-63 872	84 172 19
2. Fonds affectés afin de couvrir les coûts administratifs de 2007 et 2008 non décaissés pour les PSC gagnés	5 488 430			
3. Écart entre les rapports périodiques et les états financiers finaux	299 485			
4. Économies des obligations de l'exercice biennal non encore créditées dans le rapport périodique	68 300			
5. Ajustements du solde des fonds dans les états financiers n'ayant aucun effet direct sur les dépenses	29 054			
6. Erreurs de niveau de projets.	-6 445			
7. Écart d'arrondissement	17			
8. Écart entre les comptes provisoires et les comptes finaux de 2007 qui sera indiqué dans les comptes de 2008		256 575*		
9. Montant des coûts d'appui du programme de 2006 à déduire en 2008				
10. Économies téléchargées des bureaux régionaux		301 488		
11. Coûts d'appui du programme cumulatifs ajustés en 2007 selon la conciliation des comptes de 2005		146 685		
12. Ajustement de l'année précédente selon les comptes de 2006		-35 801		
13. Dépenses / coûts d'appui déclarés			63 872	
14. Décaissements pour les comptes spéciaux de l'agence non décaissés au bénéficiaire en date du 31 décembre 2006				-7, 371 656
15. Valeur engagée pour les projets approuvés				91 543 674
Écart de conciliation	0	0	0	-1

*Le montant de 256 575 \$US de la rangée 8 est la somme de 93 622 \$US indiquée par PNUE nécessitant une enquête approfondie, 57 459 \$US (coûts d'appui du programme de 2007) et 105 494 \$US (coûts d'appui du programme de 2006).

24. Comme indiqué dans la rangée 2 du Tableau 5, le montant de 5 488 430 \$US représente les coûts d'appui du programme gagnés par le PNUD pour les projets mis en œuvre en 2007 et au cours des années précédentes. Le PNUD a expliqué que même si ce montant est considéré comme un revenu et déclaré dans le rapport périodique, il n'a pas encore été décaissé selon les états financiers de 2007. Le PNUD a expliqué que ces fonds sont affectés afin de couvrir les engagements administratifs de 2008 et 2009. Le PNUD a fourni la même justification lors de la conciliation des comptes de l'exercice de 2006 en ce qui concerne l'écart entre les dépenses déclarées dans son rapport périodique de 2006 et ses états financiers de 2006, qui avait soulevé la question de la responsabilité des revenus des coûts d'appui du programme. La question a été traitée plus en profondeur dans le document des coûts administratifs en vue de clarifier comment les autres agences d'exécution comptabilisent les dépenses pour les gains de coûts d'appui du programme.

25. La rangée 3 indique que l'écart de 299 485 \$US dans les dépenses entre les états financiers et le rapport périodique du PNUD correspond à l'écart dans les dépenses de 2007 entre les comptes provisoires et les états financiers finaux. Cet écart sera déclaré par le Trésorier en 2008 en fonction des comptes finaux de 2007 qui ont été soumis par le PNUD au Trésorier en septembre 2008.

Éléments de conciliation en cours :

26. La rangée 6 renvoie au montant de 6 445 \$US comme erreur de niveau de projet qui a été inscrit dans le rapport périodique et non ajusté dans les comptes de 2007. Le PNUD inscrira l'ajustement de ce montant dans les comptes de 2008.

27. Les rangées 4 et 5 indiquent les sommes de 68 300 \$US et de 29 054 \$US qui demeureront des éléments de conciliation en cours pour le PNUD jusqu'à la fermeture des projets financés par le Fonds multilatéral et ne peuvent être liés à aucun projet précis. Il est à noter qu'en déduisant ces deux montants des dépenses inscrites dans ses états financiers, le PNUD a, en théorie, pris les mesures qui s'imposaient afin de remettre ces montants au Fonds mais, en réalité, il les remettra seulement à la fermeture de toutes les activités du PNUD financées par le Fonds multilatéral.

28. En ce qui concerne l'écart dans les dépenses encourues en 2007 entre le rapport périodique et les comptes du PNUE, le PNUE a déclaré un montant de 668 947 \$US de dépenses supplémentaires dans ses états financiers finaux comparativement à celui inscrit dans ses rapports périodiques.

29. Le PNUE a déclaré que 256 575 \$US de ce montant est l'écart entre les états financiers provisoires de 2007 et les comptes finaux de 2007, que le Trésorier n'avait pas déclarés dans les comptes. Dans la répartition de ce montant, le PNUE a expliqué que le montant de 93 622 \$US nécessite une enquête approfondie, que le montant de 57 459 \$US est un écart dans les coûts d'appui au programme de 2007 qui sera inscrit en 2008 et que le montant de 105 494 \$US correspond aux coûts d'appui du programme de 2006 qui seront ajustés en 2008 en guise de suivi à la décision 55/46 (b) « *de demander au PNUE de présenter un rapport à la 56e réunion du Comité exécutif sur le progrès réalisé dans le mise en œuvre de ces mesures dans le cadre de la conciliation des comptes pour l'exercice de 2007* ».

Dans sa réponse, le PNUE a indiqué qu'un ajustement par écriture de journal pour ce montant sera inscrit dans les comptes de 2008. Il était indiqué que les états financiers vérifiés de l'exercice biennal de 2006-2007 du PNUE ont été récemment publiés en août 2008 et des mesures sont prises afin de rapprocher les dépenses du rapport de progrès visant à terminer cet exercice avant la fin de 2008. En examinant les comptes vérifiés de 2007 du PNUE, le Secrétariat a remarqué que les ajustements des comptes de 2006 pour le montant de 105 494 \$US ont été retenus et qu'ils sont en attente d'une répartition détaillée par projet du PNUE. Le PNUE doit donc fournir les bons taux des coûts d'appui du programme pour chaque projet.

30. Le PNUE a aussi expliqué que les économies de 301 488 \$US provenant des bureaux régionaux ont été déclarées dans les comptes suite à la préparation des comptes intérimaires et elles ont été incluses dans les comptes finaux comme indiqué à la rangée 9.

31. La rangée 10 indique un montant de 146 685 \$US correspondant à l'ajustement en raison des écarts cumulatifs dans les coûts d'appui du programme pour la période allant jusqu'en 2005 selon la conciliation de 2006 faite en 2007 et la rangée 11 renvoie à un montant de 35 801 \$US lié à un ajustement de l'année précédente selon les comptes de 2006.

32. En ce qui a trait à l'ONUDI, il a déclaré des dépenses plus élevées au montant de 63 872 \$US dans ses états financiers provisoires de 2007 comparativement à son rapport périodique de 2007. L'ONUDI a expliqué que ceci est attribuable à un examen des dépenses totales / des coûts d'appui totaux déclarés entre la soumission des états financiers provisoires en fonction des premiers chiffres de cessation et des états financiers finaux en fonction des chiffres de cessation finaux. Au moment de la préparation du rapport périodique de 2007, les chiffres de cessation finaux étaient déjà disponibles, ce qui n'était pas le cas des états financiers provisoires.

33. En ce qui concerne la Banque mondiale, la rangée 1 indique que la Banque a déclaré un montant de dépenses moins élevé de 84 172 019 \$US dans ses états financiers comparativement à celui inscrit dans son rapport périodique. La Banque mondiale a expliqué qu'elle utilise une base de comptabilité de trésorerie où les décaissements ne sont pas déclarés dans ses états financiers jusqu'à ce que de tels paiements soient effectués tout en étant inscrits dans les rapports périodiques. Pour ces motifs, son rapport périodique contiendra toujours des dépenses plus élevées que dans ses états financiers finaux.

Section IV : Recommandations

34. Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note de la conciliation des comptes de 2007 telle que présentée dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/60;
- b) Prendre note qu'un autre compte rendu s'avère nécessaire en ce qui a trait à l'élément de conciliation en cours de l'UNEP et de la Banque mondiale concernant :
 - (i) le montant de 105 494 \$US en attente d'une liste de projets détaillés dont les taux de coûts d'appui du programme liés à chaque projet pour l'ajustement sera reporté dans les comptes du PNUE en tant que Trésorier;
 - (ii) le montant excédentaire de 303 \$US dans les revenus de la Banque mondiale que le Trésorier déduira des transferts à venir;
- c) Prendre note que la conciliation des comptes pour l'exercice de 2007 est en attente de plus amples explications de la part de la Banque mondiale concernant le manque à gagner de 2 686 741 \$US dans ses revenus et du surplus de 45 161 \$US dans les revenus du PNUE;
- d) Demander au PNUE et à la Banque mondiale de préparer un rapport concernant ces deux montants pour la prochaine réunion si aucun compte rendu n'est fourni à la 56^e réunion.
- e) Prendre note que le PNUE enquête toujours une écriture de 93 622 \$US dans ses

dépenses finales de 2007 afin d'expliquer l'écart entre les dépenses dans ses rapports périodiques et celles dans ses états financiers provisoires et préparera un rapport à ce sujet dans la conciliation des comptes pour l'exercice de 2008;

- f) Demander au Trésorier et aux agences de faire les ajustements nécessaires dans les comptes de 2008 en raison de la conciliation des comptes de l'exercice de 2007 comme suit :
- (i) Demander au PNUD d'ajuster ses dépenses de 2007 de 6 445 \$US pour l'année 2008;
 - (ii) Demander au Trésorier de déclarer des revenus de 2007 aux montants de 1 320 670 \$US pour le PNUD, de 187 233 \$US pour le PNUE, de 633 576 \$US pour l'ONUDI et de 1 838 022 \$US pour la Banque mondiale en 2008;
 - (iii) Demander au Trésorier de déclarer des dépenses de 2007 au montant de 299 485 \$US pour le PNUD en 2008.
-